

Etape 2: L'inscription administrative en doctorat par IA web

 2021 / 2022

La procédure d'inscription en doctorat est à présent totalement dématérialisée

Préalablement à votre inscription administrative

1

Vous devez avoir eu l'accord à votre demande d'inscription via ADUM par vos directeurs de thèse, de laboratoire et d'école doctorale

2

Vous devez vous être rendus sur le site www.cvec.etudiant.gouv.fr pour vous acquitter de la CVEC et télécharger l'attestation

3

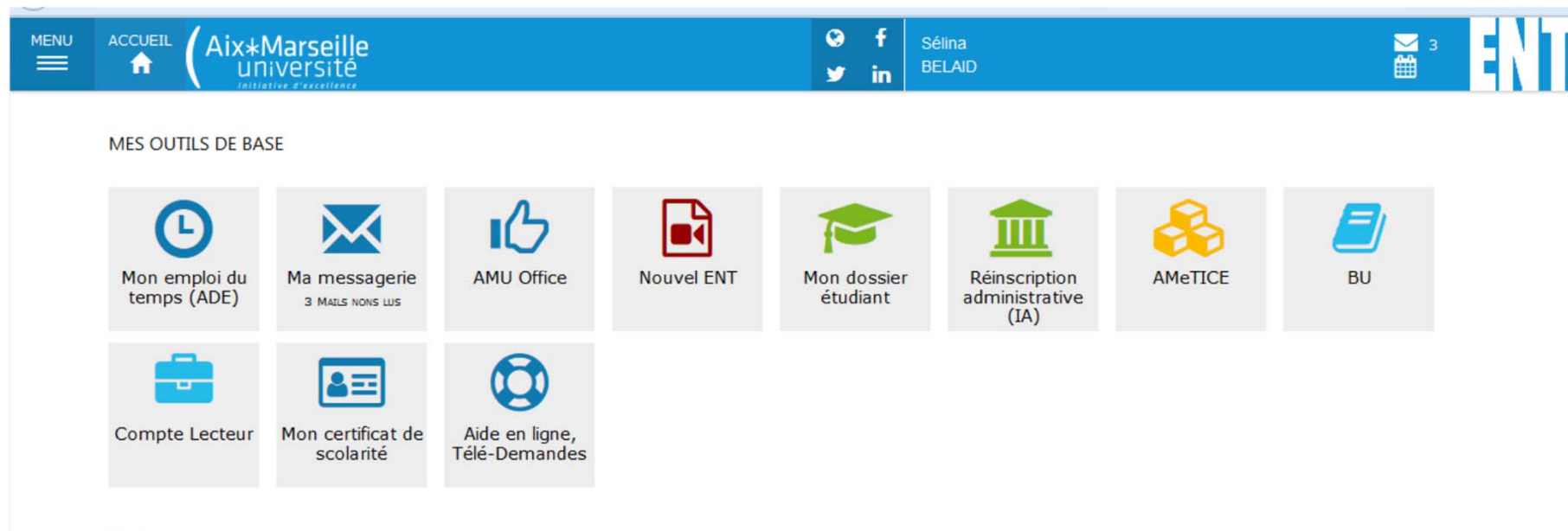
Votre référente de scolarité vous a contacté

Vous venez de recevoir un mail d'ADUM vous informant que l'école doctorale a validé votre demande d'inscription:

Votre référente de scolarité va prendre contact avec vous pour la finalisation de votre inscription.

 Aix*Marseille
université
Initiative d'excellence

Pour les étudiants précédemment inscrits à AMU, vous devez vous connecter sur votre ENT et cliquer sur « Réinscription administrative »



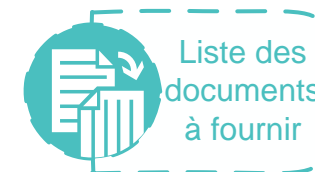
Une fois connecté à la plate forme de l'IA web, vous devez renseigner les différents champs et payer en ligne vos droits d'inscription par carte bleue.



Vos identifiants de connexion:

Identifiant: 1ère lettre du nom de famille, suivi du n° d'étudiant, **mot de passe:** n° INE

Le dépôt des pièces justificatives se fait en ligne sur votre ENT

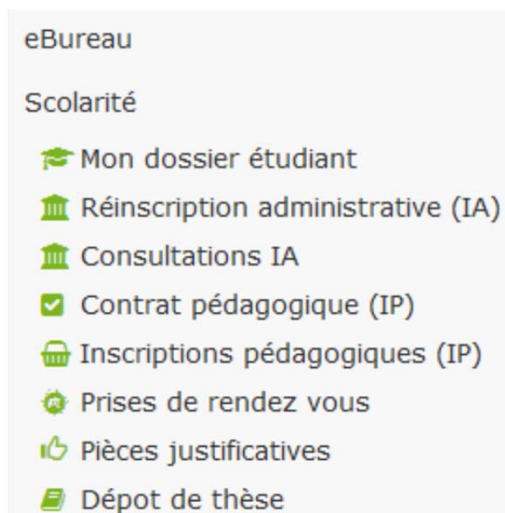


1. MENU

MES OUTILS DE BASE



2. Réinscription administrative



Vous visualisez les pièces attendues.
Vous pouvez ajouter ou remplacer une pièce justificative en utilisation le « + Ajouter/Remplacer ».
Vous pouvez aussi supprimer une pièce justificative grâce au bouton « X Supprimer ».

N'oubliez pas de valider en cliquant sur le bouton « Enregistrer vis pièces »

Si lors de votre connexion vous avez la mention suivante qui apparait,
prenez contact avec votre référente de scolarité.
(Car l'option n'est pas encore activée)



ERREUR

Aucune inscription complémentaire ne peut vous être proposée par le web pour l'année en cours. Contacter la scolarité.

Préalablement à votre inscription, vous devez vous être connecté(e) sur le site du CROUS pour mettre à jour votre situation au regard de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) : la saisie du numéro du certificat CVE est OBLIGATOIRE (que la CVE soit payée ou exonérée). Veillez à utiliser sur le site de a CVEC votre état-civil conforme à votre pièce d'identité.

[Retour](#)



En cas de problème de connexion:

deve-assistance@univ-amu.fr